



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

**Membres :**

**PRÉSENTS** : Mesdames Cécile JOURDAIN, Aline LAZZARINI, Immacolata REVERTE, et Marie-Françoise VIGNOLLET (sauf pour la délibération sur le vote des Comptes Administratifs 2022), Messieurs Eric MAITRE, Sully MUSSARD, Cyril PELUD, Pierre RAMBAUD, et Guy ROUYER.

**ABSENTS** : Madame Annick MATTIA qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Pierre RAMBAUD, Madame Françoise ROSTOUCHER qui a donné tous pouvoirs à Madame Cécile JOURDAIN, Monsieur Sébastien PELUD qui a donné tous pouvoirs à Monsieur Cyril PELUD, Monsieur Thierry BERNARD (arrivé à 21h30, après le vote des délibérations), Monsieur Allann D'ETTORRE et Madame Amandine PARSY.

**1- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES**

**ADOPTÉ**

La mairie souhaite faire appel au Centre de Gestion de l'Ain (CDG01) pour cette mission. Le Service Archives du CDG 01 est déjà intervenu en 2018 et a donné toute satisfaction.

La durée de la mission d'accompagnement à la gestion des archives est évaluée à 15 jours et demi et son montant est estimé à 3 875,00 € HT.

Le montant de la subvention demandée au département de l'Ain sera de 1 743,75 € (45% du montant plafonné à 5 000,00 €)

**2-MONTANT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT EN 2023**

**ADOPTÉ**

Madame le Maire propose que le montant fixé à 1,30 €/m<sup>3</sup> (un euro et trente centimes par mètre cube) pour l'année 2022 ne soit pas revalorisé en 2023.

**3- DEMANDE DE REVISION DU MONTANT D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

**ADOPTÉ**

Madame le maire rappelle qu'en mai 2022, une demande de fonds de concours avait été sollicitée auprès de la CCPA pour des travaux de voirie sur la commune.

Les montants de ces travaux ont évolué depuis, du fait de plusieurs facteurs, dont :

- L'évacuation d'un plus grand volume de gravats pour le chemin de la Rochette,
- La mise en électricité du parking des marronniers et la délimitation des places de celui-ci, pour assurer la sécurité des usagers.

De ce fait, la commune souhaite actualiser le montant du fonds de concours,

Madame le maire expose :

- Que ces travaux sont éligibles aux fonds de concours mis en place par délibération en date du 24 juin 2022 par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) au profit de ses communes membres,
- Que le nouveau plan de financement actualisé de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

DESIGNATION	Enveloppe globale Travaux HT	Part SIERA	Part CCPA	Part Département	Part Commune
Chemin de la Rochette	19 610.00 €	8 610.00 €	5 500.00 €		5 500.00 €
Parking Marronniers	24 295.85€		9 534.02€	5 227.80 €	9 534.03€
Rue des Marronniers	11 503.40 €		4 026.19 €	3 451.02 €	4 026.19 €
Rue de Pisse Vieille	9 818.00 €		3 436.30€	2 945.40 €	3 436.30€
TOTAL	65 227.25€	8 610.00 €	22 496.51€	11 624.22 €	22 496.52€



- Que la répartition des travaux se fera de la manière suivante :

Budget Marronniers : 24 295.85 €  
Budget Principal : 40 931.40 €

#### **4- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

**ADOPTÉ**

Le compte gestion 2022 présenté par Madame le Maire est identique au compte administratif.

#### **5-APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (BUDGET PRINCIPALE ET ANNEXES)**

**ADOPTÉ**

Sous la présidence de Madame Cécile JOURDAIN, adjointe au maire en charge des finances, le CA 2022 des 3 budgets de la commune est présenté au conseil municipal en détail et il en ressort les résultats définitifs suivants :

Le « budget principal » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 387 336,22 €
- un **déficit** d'investissement de 11 757,20 €
- soit un excédent de clôture total de 375 579,02 €

Le « budget annexe « des Marronniers » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 55 080,41 €
- un **déficit** d'investissement de 21 998.90 €,
- soit un excédent de clôture total de 33 080,51 €

Le budget annexe de « l'assainissement » dégage :

- un excédent de fonctionnement de 33 825,39 €
- un excédent d'investissement de 207 543,83 €
- soit un excédent de clôture total de 241 369,22 €

Les comptes de l'année 2022 font donc ressortir un excédent global de clôture de **650 029,75 €**.

#### **6- AFFECTATION DE RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)**

**ADOPTÉ**

Madame Cécile JOURDAIN, Adjointe au maire en charge des Finances, expose que, lors de la présente séance, le Conseil Municipal, en approuvant le Compte Administratif 2022, a constaté les excédents de fonctionnement suivants :

Budget Principal : 387 336.22 €  
Budget Annexe « des Marronniers » : 55 080.41 €  
Budget Annexe « Assainissement » : 33 825.39 €

La section d'investissement du budget annexe « Assainissement » n'ayant pas besoin d'être financée puisque étant excédentaire, le Conseil Municipal décide de procéder simplement au report de ces excédents de fonctionnement en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2023 sur l'article 002 « résultat reporté ».

La section d'investissement du budget Principal et du budget annexe « des Marronniers » étant déficitaires, le Conseil Municipal affecte l'excédent de fonctionnement comme suit :

	Budget principal	Budget Annexe Marronniers
Excédent de fonctionnement	387 336.22 €	55 080.41 €
Part affectée à l'investissement	11 757.20 €	21 998.90 €
Report en fonctionnement 002	375 579.02 €	33 081.51 €



Mairie de BETTANT

### Points divers

#### Piste cyclable CCPA

- Présentation au CM de la piste cyclable AMBERIEU gare à route de TORCIEU,
- Présentation au CM piste cyclable de la route de Torcieu à MONFERRANT,

Le projet paraît intéressant, dommage que la piste cyclable indépendante n'a pas pu être réalisée sous la route de l'ALBARINE, mais cela sera toujours réalisable par la suite si la nécessité se fait ressentir.

#### Dynacité

- Présentation et débat sur l'offre de DYNACITE sur le rachat des immeubles situés 55 place de la Mairie.

#### Séisme TURQUIE

- La Commune de BETTANT décide d'effectuer un DON d'un montant de 200 € via l'AMF qui gèrera l'enveloppe globale pour affecter les premiers moyens (matériel, trousse d'hygiène...). Une délibération actera la décision à la prochaine réunion du CM.

#### Ecole

- Compte rendu du conseil d'école et point sur les demandes formulées

#### Agenda

- 19/03/2023 : Repas des Aîné(e)s

Fin de séance à 22h45

